

Une des plus grandes réussites de ses trente années d'existence est le rôle constructif que l'Organisation a joué dans le processus de décolonisation. Les nombreuses nations qui sont nées au cours de cette période contribuent maintenant à part entière aux activités des Nations Unies. Elles définissent elles-mêmes le rôle qu'elles veulent jouer, ce qui implique des réajustements importants de la part des nations moins jeunes. C'est justement l'interaction et l'interdépendance de la société moderne qui font des Nations Unies un organisme essentiel à tous.

Pour les peuples des pays en voie de développement qui bénéficient de ses nombreux programmes d'aide, l'ONU est plus qu'un centre de diplomatie multilatérale. Ils la voient plutôt comme un symbole d'espoir en une vie meilleure, et cela dans un avenir proche. Le rôle actuel de l'Organisation dans l'évolution de l'ordre économique mondial est plus important que jamais. L'apport majeur de ses institutions spécialisées à la coopération et au développement internationaux constitue la clef de voûte des efforts de l'Organisation à cet égard.

Les progrès réalisés dans l'élaboration du droit international sont une autre des grandes contributions de l'ONU, trop méconnue, à l'instauration d'une société stable et juste. L'Organisation a mis sur pied de nombreux mécanismes souples pour appuyer et accélérer les processus législatifs traditionnels. Elle joue ainsi un rôle vital dans la négociation de traités à vocation législative, en établissant des normes juridiques qui régissent de nombreux secteurs de l'activité humaine et qui offrent souvent des solutions nouvelles aux problèmes contemporains, comme c'est le cas pour le droit de la mer. Les principes de droit international sont ainsi élaborés, synthétisés et acceptés dans un délai étonnamment court, grâce aux activités de l'ONU dans le domaine législatif.